**ANNEXE**

**Protocole d’accompagnement – Aide humaine**

**Pour l’année scolaire :****NOM et prénom de l’élève :**

|  |
| --- |
| **1. Accompagnement du jeune dans les actes de la vie quotidienne** |
| **1.1 Assurer les conditions de sécurité et de confort**[ ]  [1.1.1] Observer et transmettre les signes révélateurs d’un problème de santé[ ]  [1.1.2] S’assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies**1.2 Aider aux actes essentiels de la vie**[ ]  [1.2.1] Aider à l’habillage et au déshabillage[ ]  [1.2.2] Aider à la toilette et aux soins d’hygiène de façon générale[ ]  [1.2.3] Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l’hydratation et à l’élimination1**.3 Favoriser la mobilité**[ ]  [1.3.1] Aider à l’installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés[ ]  [1.3.2] Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune ainsi que les transferts |
| **2. Accompagnement du jeune dans l’accès aux activités d’apprentissage** |
| [ ]  [2.1] Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités, de ses compétences[ ]  [2.2] Utiliser des supports adaptés et conçus par les enseignants et les partenaires pour l’accès aux activités d’apprentissage, comme pour la structuration dans l’espace et le temps[ ]  [2.3] Faciliter l’expression du jeune, l’aider à communiquer[ ]  [2.4] Rappeler les règles d’activités dans les lieux de vie considérés[ ]  [2.5] Contribuer à l’adaptation de la situation d’apprentissage en lien avec le professionnel et/ou le jeune adulte majeur par l’identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune[ ]  [2.6] Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l’application des consignes pour favoriser la réalisation de l’activité conduite par le professionnel[ ]  [2.7] Assister le jeune dans l’activité d’écriture, la prise de notes[ ]  [2.8] Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d’examens ou de concours et dans les situations d’évaluation, lorsque la présence d’une tierce personne est requise |
| **3. Accompagnement du jeune dans les activités de la vie sociale et professionnelle** |
| [ ]  [3.1] Participer à la mise en œuvre de l’accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l’environnement[ ]  [3.2] Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement[ ]  [3.3] Sensibiliser l’environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d’isolement ou de conflit[ ]  [3.4] Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés |

Emploi du temps de l’accompagnant

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
| MATIN |  |  |  |  |  |
| MIDI |  |  |  |  |  |
| APRÈS-MIDI |  |  |  |  |  |